

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 27 juin 2022

DELIBERATION

2022/ 40 - PROJET EDUCATIF GLOBAL - PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS.

Lors de l'évaluation de la première phase du PEG Lille Lomme Hellemmes en 2010, il a été acté la nécessité de doter cette politique ambitieuse de moyens pour impulser des projets éducatifs expérimentaux, innovants et (ou) évolutifs.

Une enveloppe financière a donc été affectée pour le développement de ces projets sur chacun des territoires communaux.

Sur la commune associée de Lomme, un appel à projet a lieu de janvier à mars. Les projets ont été examinés par le groupe des pilotes du PEG qui a validé l'attribution d'une enveloppe financière permettant la mise en œuvre des projets. Les opérateurs qui peuvent déposer des projets sont les établissements scolaires, des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, les services municipaux.

Ces projets feront l'objet d'une évaluation à la fin de leur mise en œuvre et peuvent être reconduits à condition de présenter une évolution significative.

COLLEGE GUY MOLLET

Au titre de l'année 2022, il est proposé au Conseil Communal de participer au financement des actions :

- « Cyclopédagogie » : participation au projet national « plastique à la loupe », déplacements urbains, analyse des sols, reportage radio ;
- « M'iletflix » : écriture d'un scénario et tournage d'une série à partir d'une œuvre littéraire ;
- « Oxymore, ou comment engendrer une contradiction entre motif et matériau » : création artistique avec un artiste, puis exposition des œuvres, ce projet collaboratif se veut une passerelle avec les classes élémentaires.

en attribuant une subvention exceptionnelle de 5.000 €.

COLLEGE JEAN ZAY

Au titre de l'année 2022, il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action :

- « Des jeux pour apprendre différemment : une pédagogie interactive » : création d'une ludothèque à destination des élèves, des enseignants et du club jeux de société ;

- « Les arts du cirque : l'imaginaire en mouvement » : rencontre avec des artistes du Centre Régional des Arts du Cirque, découverte et pratique des disciplines du cirque, création de numéros et restitution finale.

en attribuant une subvention exceptionnelle de 1.900 €.

COLLEGE JEAN JAURES

Au titre de l'année 2022, il est proposé au Conseil Communal de participer au financement des actions :

- « A la recherche du bon équilibre alimentaire et activité physique régulière » : participation au projet national, entouré par l'infirmière et les enseignants dans plusieurs disciplines dont le sport. Un atelier cuisine et une visite du MIN sont prévus ;
- « Ateliers d'écriture, boîte à mots en REP, collège et école Voltaire Sévigné » : favoriser l'expression tant littéraire que celle des émotions, avec l'aide d'écrivains publics ;
- « Club orientation » : accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation, par la réflexion alimentée par l'information, puis mise en activité, création d'une semaine de l'orientation ;
- « Mettre en œuvre les Arts » : dans le cadre du PEAC, mise en place d'une démarche d'éveil et de découverte des arts dans leur diversité ;
- « Parcours citoyen » : favoriser le vivre ensemble au collège en visant la formation de la personne et du citoyen, notamment à travers le développement des compétences psychosociales des élèves.

en attribuant une subvention exceptionnelle de 3.800 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
 - 5.000 € au Collège Guy Mollet (N° SIRET : 195 945 233 00011) ;
 - 1.900 € au Collège Jean Zay (N° SIRET : 195 931 779 00019) ;
 - 3.800 € au Collège Jean Jaurès (N° SIRET : 195 901 319 00010) ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes soit 10.700 € au Chapitre 65 - Article 657382 - Fonction 201 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme